

BUREAU DES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE

FICHE DE TRAVAIL

Numéro

2008-5274

Origine

C

Date d'arrivée au BALE

20/10/2008

Date réelle du document

13/10/2008

CONCERNE

NOM :

SICARI

Prénom :

Jankiel

Matricule :

En cours d'identification

DEMANDEUR

Mme SICARI Mireille

OBSERVATIONS

AFFECTATION DANS LES GROUPES DE TRAVAIL

CHF

ADJ

BSN

ADM

ARC

DEC

RET

EXT

Visa et avis du Chef de Section gestion individuelle n°2

Détermination des tâches à effectuer par le Chef du Bureau des Anciens

Prescriptions particulières du Chef de groupe concerné



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COMMANDEMENT
DE LA
LÉGION ÉTRANGÈRE

*Division des ressources humaines
de la Légion étrangère*

BUREAU DES ANCIENS

AUBAGNE, le **26 SEP. 2008**
Madame SICARI Mireille
11, rue Saint Vincent
75 018 PARIS

Réf: **3408** / COM.LE / EM / DRHLE / BALE / ADM / BC / 2008-4216
(Cette référence est à rappeler dans vos correspondances.)

N.I.

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier par lequel vous sollicitez des renseignements concernant le Monsieur SICARI Jankiel, présumé ancien légionnaire.

J'ai le regret de vous faire connaître que cette personne n'a pas été identifiée dans les archives individuelles et collectives de la Légion étrangère en ma possession.

Il conviendrait de vous adresser au Bureau Central d'Archives Administratives Militaires, caserne Bernadotte, 64023 PAU cedex, qui sera plus à même de répondre à votre requête.

Si toutefois vous êtes en possession de documents de nature à éclairer les recherches ou attestant du passé légionnaire de l'intéressé, je vous prie de bien vouloir me les faire parvenir.

Daïgnez recevoir, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

**COMLE/B. Courrier
ARRIVE LE :**

15 OCT. 2008

Pour le général
commandant la Légion étrangère
et par délégation
le chef de bataillon ~~Stéphane~~ **POUJOL** de ~~MOLLIENS~~
chef du groupe
gestion des anciens de la Légion étrangère



Union des Engagés Volontaires
et Anciens Combattants Juifs
1939-1945



58, rue du Château-d'Eau
75010 PARIS

année
1975

Nom SICARI
Prénom Jankiel
Adresse 39, rue Stendhal

PARIS 20^e

CARTE D'ADHÉRENT
N° 1643



Photo

Chèque de garantie
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 675613

CARTE DU COMBATTANT

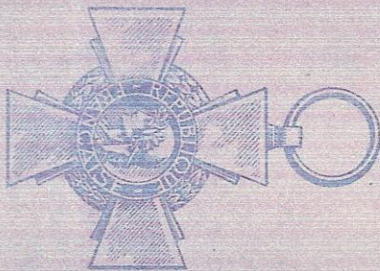
Valable du 15-11-19 au 9-2-1963
délivrée à

M. SICARI
Prénoms Jankiel
Domicile 39, rue Stendhal
Né le 15-11-19 Département Paris
A. 19, le 15-11-1958

Le Titulaire, Jean
Le Président de l'Office, Jean
Le Secrétaire Général Adjt.

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

Office d' SEINE



OBSERVATIONS IMPORTANTES

La présente carte est rigoureusement personnelle et, pour être valable, doit être revêtue de la signature du titulaire.

Elle permet, notamment, de recourir à l'aide de l'Office National.

In cas de détérioration de nature à rendre difficile la vérification de l'identité, le titulaire a intérêt à demander le remplacement de sa carte à l'Office départemental qui l'a émise.

Tout usage abusif ou frauduleux de la carte engage la responsabilité de son titulaire et expose ce dernier aux poursuites de droit commun.

CROIX DU COMBATTANT

Le titulaire de la présente carte est autorisé, conformément aux dispositions du décret du 24 août 1930 (art. 3), à porter les insignes de la Croix du Combattant.



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POPULATION.

Direction du Peuplement
et des Naturalisations.

SOUS-DIRECTION
DES NATURALISATIONS.

Le Président du Conseil des Ministres sur le rapport du
Ministre de la Santé Publique et de la Population,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Est naturalisé Français (art. 60 et 62 du Code de la Nationalité Française)

Horvaczarczyk (Lukiel)
tailleur, né le 18 Juillet 1904 à
Chmielnik (Pologne) demeurant à
Paris, qui est autorisé à s'appeler
légalement à l'avenir : Sicari au
lieu de Horvaczarczyk.

(Application de l'Art 34 de l'Ordonnance du 2 Nov. 1940)

ART. 2.

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le *Premier Avril*
mil neuf cent quarante *huit*

Signé : SCHUMAN

PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Le Ministre de la Santé Publique
et de la Population,

Signé :

POINCO CHAPUIS



Pour ampliation :
Le Directeur du Peuplement
et des Naturalisations.

[Signature]

nement endurcissent les volontaires. L'instruction des spécialistes fut poussée à fond (canons, mortiers, transmission)

Si, vers la fin du mois de février 1940, le régiment pouvait se présenter dans des conditions favorables, ce fut certes, grâce au dévouement et à l'énergie des cadres, complétés peu à peu par des volontaires accédant aux premiers grades (caporaux, caporaux-chefs et sergents). Quelle plus belle récompense que de s'entendre dire par un général inspecteur d'armée après une brillante prise d'arme. 'J'ai assisté ce matin à quelque chose de grandiose que l'on n'était plus habitué à voir en France depuis longtemps'. Le 21^{ème} et le 22^{ème} RMVE, s'étaient présentés d'une façon impeccable, aux accents entraînants de la marche de "Sambre et Meuse", jouée par la musique. Les conséquences de cette visite ne se firent pas attendre: le 18 avril, les régiments s'embarquèrent en gare de Rivesaltes pour des grandes manœuvres au camp du Larzac. Les unités complétées par une compagnie hors rang et une compagnie de pionniers par régiment étaient sur "pied de guerre". Les manœuvres pouvaient commencer, déploiement des bataillons et des compagnies sur des terrains accidentés et rocaillieux, tirs de combat avec toutes les armes. Ainsi se trouva entreprise l'instruction d'ensemble des unités que les étroits terrains de Barcarès n'avaient pas permis de commencer.

Le 30 avril, les bataillons reprenaient le train pour le Barcarès, laissant au camp du Larzac le 23^{ème} R.M.V.E. Le départ pour le front a été fixé au tout début du mois de mai.

Vêtu d'effets kaki neufs, bien chaussé, le volontaire se présentait en tenue ordinaire : capote bien sanglée par un ceinturon de cuir fauve, la jambe du pantalon prise dans la bande molletière serrée à point, le calot légèrement incliné sur la tête, il pouvait ainsi se présenter dans de meilleures conditions qu'avec son unique uniforme d'instruction dit "de l'armée du salut". Il fallait ajuster sur cet uniforme tout l'équipement et armement (casque, cartouchières,

bidon, musette, havresac, masque à gaz et le porte-épée pour la baïonnette).

Les bataillons s'ébranlèrent à tour de rôle du camp de Barcarès et embarquèrent en gare de Rivesaltes : destination inconnue. Le 21^{ème} R.M.V.E. se retrouve en Alsace en renforcement de la ligne Maginot. Le 25 mai, il part d'urgence pour Verdun incorporé au sein de la 35^{ème} division d'infanterie, il est engagé dans les Ardennes, malgré une résistance exemplaire, le régiment doit se replier sur l'Aire dans l'Argonne. Durement éprouvé par deux



Jacques et Joseph Swiczarczik

fois, ayant perdu la moitié de son effectif, le 21^{ème} est dissous en juillet 1940, après la signature de l'armistice. Le 22^{ème} arrive en Alsace le 6 mai 1940 affecté à la 19^{ème} division d'infanterie à Mulhouse, il doit rejoindre précipitamment la Somme, au sud de Péronne après la percée allemande.

Du 22 au 26 mai, il résiste aux coups de l'ennemi, ses pertes sont lourdes. Au cours des journées des 5, 6 et 7 juin, complètement encerclé à Villers-Carbonnel, violemment bombardé par l'artillerie et l'aviation, il résiste pendant 48 heures à toutes les attaques. Lors de son repli, les bataillons succombent les uns après les autres, manquant de munition, ces hommes

terminent le combat au corps à corps à Marche Le Pot et Misary. Le régiment perd les deux tiers de son effectif. Dissous en juillet 1940, le 22^{ème} RMVE a reçu une citation à l'ordre de l'Armée. Ce n'est que le 3 juin 1940 que le 23^{ème} RMVE reçut à son tour l'ordre de quitter le Barcarès. Le 6 juin, alors que l'offensive des Panzers divisions nazies continuaient à se déployer en direction de Paris, il s'installa en couverture dans la forêt de Villers-Cotteret. Pauvrement armé et équipé, il devait à son tour subir les attaques allemandes à partir du 9 juin. Pendant 2 semaines il mena un combat désespéré d'arrière-garde, perdant la majorité de ses effectifs dans des affrontements inégaux à Nangis, Pont sur Yonne et Montargis. A la signature de l'Armistice, ses derniers éléments purent rejoindre le midi de la France pour y être démobilisés. Telle est donc, rapidement brossée, l'histoire de cette épopée occultée des R.M.V.E. Ces hommes venus de partout pour combattre l'Allemagne hitlérienne et sa barbarie, particulièrement les juifs, nos pères, nos oncles et nos frères qui, n'écoulant que leur courage ont donné jusqu'à leur vie pour la défense de leur patrie d'adoption, la liberté et la dignité du peuple juif exterminé dans les camps de la mort.

Les volontaires étrangers juifs reposent par centaines dans les cimetières militaires de la Somme et des Ardennes, et comme un symbole, leurs tombes sont voisines de celles des légionnaires juifs du régiment de marche de la Légion Étrangère de 1914-1918, les uns et les autres tombés pour la même cause et fraternellement unis dans le même tragique destin.

Par décision N° 001899 du 14 janvier 1985, le Ministre de la Défense a confié au 2^{ème} Régiment Étranger d'Infanterie la charge de perpétuer le souvenir des régiments de marche de volontaires étrangers et d'accrocher à son drapeau la Croix de guerre avec palme pour une citation à l'ordre de l'Armée décernée au 22^{ème} R.M.V.E.

Nous envisageons pour l'année prochaine un pèlerinage
sur les champs de bataille de la Somme où nos pères ont combattu.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître

en téléphonant au 01 42 77 73 32

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COMMANDEMENT
DE LA
LÉGION ÉTRANGÈRE

*Division des ressources humaines
de la Légion étrangère*

BUREAU DES ANCIENS

AUBAGNE, le

28 AVR. 2009

Madame Mireille SICARI
11, Rue Saint Vincent
75018 - PARIS

Réf: **1377** /COM.LE/EM/DRHLE/BALE/ADM/JA/2008-5274
(Cette référence est à rappeler dans vos correspondances.)

mat : 39/5068

Madame,

En réponse à votre lettre non datée, par laquelle vous sollicitez des renseignements concernant, monsieur, Jankiel SICARI, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous l'avons effectivement identifié sous le nom et prénom du monsieur Jankiel SWICZARCZYK.

L'intéressé a contracté un engagement volontaire pour la durée de la guerre au titre de la Légion étrangère le 06 octobre 1939 ; reconnu inapte au service par examen médical le 26 octobre 1939, il est rayé des contrôles de la Légion étrangère le lendemain.

Il apparaît que postérieurement à sa radiation des contrôles l'intéressé est passé, en mars 1940, sous l'administration de l'armée Polonaise constituée en France.

Cependant, nous ne détenons aucun document concernant cette période.

Daignez recevoir, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Pour le général
commandant la Légion étrangère
et par délégation
le lieutenant-colonel ~~Stéphane~~ **POUJOL** de MOLLIENS
chef du groupe
gestion des anciens de la Légion étrangère

